



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2017/22-M01

IAS Classic V4.4 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4

Certificat de référence : ANSSI-CC-2017/22

Paris, le 21 octobre 2022

Le directeur général de l'Agence nationale de la
sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD

[ORIGINAL SIGNE]



AVERTISSEMENT

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

1 Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2017/22, IAS Classic V4.4 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4, 16 juin 2017.
[SUR]	Procédure : Surveillance des produits certifiés, référence ANSSI-CC-SUR-P-01.
[R-S01]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2017/22-S01, IAS Classic V4.4 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4.
[IAR]	<i>Impact Analysis Report for Maintenance of IAS Classic V4.4 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4</i> , référence D1568197, version 1.1, 23 février 2022.
[RM-Lab]	<i>Evaluation Technical Report Addendum MINORIS CC project</i> , référence MINORIS_ETR_ADD.1.1, version 1.1, 26 avril 2022, SERMA SAFETY & SECURITY.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.</i>
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.</i>

Note : Le produit objet de la présente maintenance a été initialement développé par la société GEMALTO devenue aujourd'hui THALES DIS.

2 Identification du produit maintenu

Le produit objet de la présente maintenance est « IAS Classic V4.4 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4, version de l'application IAS : 4.4.0.A, version de l'application MOC Server : 1.1.1.A, version plateforme Java Card MultiApp : 4.0 » développé par les sociétés THALES DIS France SAS et INFINEON TECHNOLOGIES AG.

Le produit « IAS Classic V4.4 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4 » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2017/22 (référence [CER]).

3 Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que les modifications suivantes ont été opérées :

- site ATOS Croissy remplacé par le site ATOS Marcoussis ;
- site ATOS Aubervilliers remplacé par le site ATOS Les Clayes ;
- site ATOS Bydgoszcz remplacé par le site ATOS Pune ;
- site THALES DIS Barcelona est remplacé par les sites THALES DIS Gémenos et THALES DIS Calamba.

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport d'évaluation partielle (référence [RM-Lab]) pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

4 Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

Les guides contenant de nouvelles recommandations sécuritaires obligatoires par rapport au certificat initial apparaissent en gras.

[GUIDES]	MultiApp ID V4 Software AGD document – IAS V4.4 Application, référence D1388754, version 1.3, 10 juin 2022.	[R-S01]
	Card Personalization Specification requirement for SSCD security evaluation IAS Classic v4.4, référence IACv44_001_CPS, version 1.4, 7 janvier 2022.	[R-S01]
	<i>IAS Classic Applet V4.4 Reference Manual, référence D1387713, version J, 26 septembre 2017.</i>	[CER]
	<i>BioPIN Manager V2_ Reference Manual, référence D1290692, version C, 26 octobre 2016.</i>	[CER]
	<i>Guidance for secure application development on Multiapp platforms, référence D1390326, version A01, mars 2018.</i>	[CER]
	<i>MultiApp V4 AGD_PRE document – Javacard Platform, référence D1390316, version 1.1, 6 juin 2016.</i>	[CER]
	MultiApp V4 AGD_OPE document Javacard Platform, référence D1390321, version 1.5, 8 juin 2022.	[R-S01]
	<i>Verification process of Gemalto non sensitive applet, référence D1390670, version A01, février 2016.</i>	[CER]
	<i>Verification process of Third Party non sensitive applet, référence D1390671, version A01, février 2016.</i>	[CER]
	Rules for applications on Multiapp certified product – MAV40, référence D1573972, version 1.0, avril 2022.	[R-S01]
[ST]	Cible de sécurité de référence : <i>MultiApp V4 : IAS EN Core & Extensions Security Target, référence D1384185, version 1.5, 10 juin 2022.</i> Version publique : <i>MultiApp V4 IAS EN Core & Extensions Security Target Lite, référence D1384185, version 1.5p, 10 juin 2022.</i>	[R-M01]
[CONF]	<i>LIS-DOC-IAS-DOCUMENT, référence D1403182, version 1.8, 13 juin 2022.</i>	[R-M01]

5 Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

6 Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

² La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.